

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-206

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juin 2025	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2025-206

Aides à la production et la conception d'œuvres de fiction, documentaire et d'animation - Subvention de fonctionnement 2025 - Conventions - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est un territoire dynamique et attractif pour les industries culturelles et créatives. Conformément à son Schéma de développement économique, la Métropole s'engage à soutenir le développement de ces secteurs, notamment le cinéma et l'audiovisuel.

Suite à la délibération n° 2023-546 du conseil métropolitain du 1^{er} décembre 2023, Bordeaux Métropole a ainsi intégré la convention pluriannuelle avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le CNC, l'Etat (Direction régionale de l'action culturelle), 6 départements de la Région pour bénéficier d'un soutien financier à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans le cadre du dispositif " 1 euro pour 2 euros ".

1. Proposition d'action

Au titre de la 3^{ème} année d'application de la convention triennale, il est proposé en application et sur recommandation du comité régional du Fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel et après instruction de l'Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine (ALCA), de soutenir 9 nouvelles productions d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles se déroulant en totalité ou en partie sur le territoire métropolitain.

Le soutien de Bordeaux Métropole à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles permettra ainsi de :

- renforcer les coopérations territoriales notamment avec l'Etat, le Conseil Régional et les départements
- Contribuer au développement de la filière cinématographique et audiovisuelle sur le territoire métropolitain et ainsi à la création d'emploi
- Favoriser la création et la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de qualité
- Promouvoir l'attractivité de Bordeaux Métropole comme territoire de production et de créativité

2. Aides directes à la production

a. Évaluation des projets

Les projets ont été évalués par un comité régional à la suite de la sélection par un comité d'experts composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Le comité régional réunissant les collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine piloté par la Direction de la Culture de la Région Nouvelle-Aquitaine et après instruction par l'Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, ALCA.

b. Liste des projets et aide proposée

Le montant total des aides proposées par Bordeaux Métropole pour ces 9 projets s'élève à 202 500 euros :

- 5 projets d'un montant total de 160 000 € soumis à convention :
 - o Tyler Cross, série animée, Sun Creature : 35 000 euros
 - o Le Daron, série télévisée, JLA Productions : 35 000 euros
 - o Apparences, série télévisée, Quad Drama : 30 000 euros
 - o Alexandra Ehle, série télévisée, Carma Films : 30 000 euros
 - o Les derniers jours de RM ; long métrage, In Vivo Films : 30 000 euros
- 4 subventions d'aide à l'organisation d'actions spécifiques pour un montant total de 42 500€ :
 - o Dar El Walid, Long métrage, Bradamante Productions : 10 000 euros
 - o Que faire, documentaire, Zadig Films : 7 500 euros
 - o Le temps revient, long métrage, The Dark : 10 000 euros
 - o Portraits sensibles, documentaire, Maelstrom : 15 000 euros

Ces subventions tiennent compte de l'éligibilité des lauréats à un soutien financier du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) dans le cadre du dispositif « 1 euro pour 2 euros » inscrit dans la convention pluriannuelle avec le CNC qui sera versé en tant qu'abondement à Bordeaux Métropole à hauteur de 67 500€, soit une subvention réelle pour Bordeaux métropole de 135 000€.

Il est donc proposé au conseil métropolitain de Bordeaux Métropole de voter la délibération relative au soutien au tournage des œuvres Tyler Cross, Le Daron, Apparences, Alexandra Ehle, Les derniers jours de RM, les 4 autres subventions, Dar Walid, Que faire, Le temps revient, Portraits sensibles, d'un montant inférieur à 23 000 € relevant d'une décision de la Présidente.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la convention triennale 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles – DRAC Nouvelle-Aquitaine), le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole

VU la demande n° 2025-00552 en date du 23/04/2025 formulée par JLA Productions

VU la demande n° 2025-00534 en date du 11/04/2025 formulée par In Vivo Films

VU la demande n° 2025-00553 en date du 23/04/2025 formulée par Carma Films

VU la demande n° 2025-00549 en date du 22/04/2025 formulée par Sun Creature

VU la demande n° 2025-00555 en date du 23/04/2025 formulée par Quad Drama

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a retenu le secteur des industries culturelles et créatives parmi ses axes stratégiques de développement économique et de l'emploi, le soutien aux productions d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles contribue au développement et au rayonnement de ce secteur économique.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 35 000€ à Sun Créature pour la série Tyler Cross, au titre du soutien aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles soumis à convention

Article 2 : d'attribuer une subvention d'un montant de 35 000€ à JLA Productions pour la série le Daron, au titre du soutien aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles soumis à convention

Article 3 : d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000€ à Quad Drama pour la série Apparences au titre du soutien aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles soumis à convention

Article 4 : d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000€ à In Vivo Films pour le long métrage Les derniers jours de RM, au titre du soutien aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles soumis à convention

Article 5 : d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000€ à Carma Films pour la série Alexandra Ehle, au titre du soutien aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles soumis à convention

Article 6 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée

Article 7 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65742 fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur FARENIAUX, Madame FERREIRA, Monsieur GARRIGUES, Madame LOUNICI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,